La FOrce en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage
Trimestriel n° 31
avril 2018
déposé le 19.04.2018

AVIGNON CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

« Le temps de l'indignation est désormais dépassé. Celui de la révolte organisée doit prendre le relais. »

Claude JENET

Editorial - Laure Lambertin

RETRAITÉS, OUI ! RÉSIGNÉS, NON !

Les cheminots sont en grève pour la défense de leur statut et du service public ferroviaire. **Ils ont raison.** Le plan du gouvernement de privatisation de la SNCF s'inscrit dans une logique globale de remise en cause de notre modèle social qui fragilise salariés, retraités, demandeurs d'emploi et l'ensemble des services publics.
Le 30 janvier les salariés des Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), étaient mobilisés nombreux pour l'amélioration de leurs conditions et de la qualité de leur travail. Nous étions nombreux nous aussi retraités dans les manifestations car la façon indigne dont sont traités les résidents en EHPAD **doit cesser et cesser vite.**
Le 22 mars nous manifestions aux côtés des fonctionnaires s'opposant aux graves menaces pesant sur leur statut, car lorsque les services publics sont attaqués, c'est la République sociale qui est menacée.
Le 15 mars plus de 200 000 retraités manifestaient contre l'augmentation de la CSG dans plus de 160 lieux de rassemblement. La réponse du gouvernement ? Une promesse de reconsidérer la situation de 100 000 personnes ayant des retraites inférieures à 1200€. Les 9 organisations qui ont appelé à ces rassemblement disent « *Le gouvernement et sa majorité n'ont rien compris à la colère des retraités* ». L'UCR-FO précise « nous allons lui réexpliquer notre façon de voir les choses ! »

RETRAITÉS mais pas RESIGNÉS nous allons continuer, nous devons être entendus, il en va de notre avenir et de celui des futurs retraités. **TOUS présents dans les prochains rendez-vous !**

Avignon le 11 avril 2018

NOS ACTIVITÉS

8 janvier : vœux

A l'occasion de la présentation des vœux au siège de l'Union Départementale, Jean Luc Bonnal a remercié notre camarade Marcel pour son implication dans la construction de FORCE OUVRIERE aussi bien en tant qu'actif défenseur du salarié qu'en tant que retraité, membre du CA de l'UDR-FO84, participant à toutes les manifestations publiques de défense du monde du travail.

30 janvier : manifestation en défense des EHPAD

A l'initiative des syndicats FO de la santé et donc des salariés des HEPAD une journée nationale de mobilisation pour la défense des conditions de travail des personnels était organisée. Dans le Vaucluse l'UDR-FO était largement représentée à la manifestation devant l'Agence Régionale de Santé pour y défendre le mot d'ordre « 1 personnel (*toute catégorie confondue*) pour 1 résident ».

12 février : avec la mutualité

Nous organisions une réunion publique sur la prévention des risques liés aux problèmes d'équilibre, de mauvaise nutrition, de perte de mémoire. (3 ateliers gratuits étaient mis en place).

19 février : la galette

Tout en grignotant la galette de l'amitié nous écoutions un exposé fort riche sur la mémoire des mondes ouvriers.

9 mars : conférence de presse

Pour préparer la manifestation du 15 mars, nous organisions au siège de l'U.D. la conférence de presse de l'intersyndicale.

15 mars : manifestation contre l'augmentation de la CSG.

Sous une pluie battante de très nombreux retraités manifestaient leur colère, colère que la délégation de l'intersyndicale (FO, CGT, CFE-CGT, FSU, UNSA, FGR) était allée à 8 h.30 exprimer en préfecture auprès du chef de cabinet du Préfet.

22 mars : manifestation en défense des services publics

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

LE MINIMUM CONTRIBUTIF

Le retraité du régime général de la Sécurité sociale a le droit de percevoir un montant minimum de retraite, appelé minimum contributif. Toutefois, pour bénéficier de cette garantie, le retraité doit avoir le droit de percevoir une retraite à taux plein. Le montant du minimum contributif varie en fonction de la durée d'assurance retraite et du nombre de trimestres directement cotisés au régime général.

Le montant de la pension de retraite versée à taux plein par le régime général de la Sécurité sociale ne peut pas être inférieure à un montant minimum, appelé minimum contributif.
Si votre retraite de base au régime général de la Sécurité sociale est inférieure, elle est alors augmentée à hauteur de ce minimum contributif.
Vous pouvez bénéficier du minimum contributif si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :

- vous avez droit au bénéfice d'une **pension de retraite de base du régime général à taux plein,**
- vous avez liquidé toutes vos retraites de base et complémentaires,
- le montant total de vos pensions de retraites (de base et complémentaires, dans le privé et dans le public) ne dépasse pas 1 160,04 € par mois.

Le montant du minimum contributif varie selon que vous justifiez d'au moins 120 trimestres cotisés à votre charge au régime général de la Sécurité sociale.
Le montant du minimum contributif majoré est fixé à 8 322,13 € par an, soit 693,51 € par mois.
Vous bénéficiez de l'intégralité de ce montant uniquement si votre durée d'assurance au régime général est au moins égale à la durée d'assurance nécessaire pour la **retraite à taux plein**. Si elle lui est inférieure, le montant du minimum contributif auquel vous avez droit est réduit au prorata de votre durée d'assurance au régime général.
Vous pouvez bénéficier en supplément, si vous en remplissez les conditions, des majorations de pension pour :

- surcote,
- retraite anticipée liée au handicap,
- enfants,
- tierce personne à charge,
- rente des retraites ouvrières et paysannes.

Le versement du minimum contributif ne peut pas avoir pour conséquence de porter le total de vos pensions personnelles au-delà d'un certain plafond. Ainsi, si le montant total de vos pensions de retraites (de base et complémentaire, tous régimes confondus, français et étrangers) dépasse 1 160,04 € par mois, la majoration qui vous est versée est réduite jusqu'à ce que ce montant ne soit pas dépassé.
https:/www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15522

A LA DECOUVERTE DE

Les Gaufres de Foire selon Marinette

Marinette nous livre ci-dessous une recette de Gaufres de Foire. C'est une recette simple, à la portée de tous. Comme à la fête foraine, elles sont moelleuses au cœur et croustillantes à l'extérieur.

LES GAUFRES DE FOIRE

Ingrédients

500 g de farine
250 g de sucre
3 œufs
100 g de beurre fondu
½ paquet de levure chimique
1 pincée de sel
lait

Placer dans la cuve du batteur la farine, le sucre, les œufs ainsi que la levure. Mélanger au fouet à petite vitesse.
Lorsque c'est bien mélangé, ajouter le sel et le beurre fondu , mélanger à vitesse moyenne.
Mettre un peu de lait pour détendre la pâte qui doit rester ferme. Si vous avez mis trop de lait rajoutez un peu de farine et mélangez durant cinq minutes environ à vitesse moyenne.
A la cuillère déposer de petites quantités de pâte sur le gaufrier bien chaud.
Presser en refermant le gaufrier.
On obtient des gaufres presque sèches mais moelleuses dans les parties les plus épaisses.
On peut les déguster avec de la chantilly, du nutella, de la confiture, du sucre glace.

Bonne dégustation

ÉQUILIBRE, NUTRITION, MÉMOIRE

Chaque année plus de 2 millions de personnes âgées de plus de 65 ans chutent et 40% d'entre-elles basculent dans la dépendance, près de 12.000 personnes en décèdent.
Les chutes sont les premières responsables de la perte d'autonomie et de l'hospitalisation des plus de 65 ans. 40% des personnes hospitalisées ne peuvent plus retourner vivre chez elles.

Le Conseil d'Administration de l'UDR-FO de Vaucluse préoccupé par ce problème de santé publique a décidé d'organiser le 12 février 2018, avec la collaboration de la Mutualité Française, une réunion publique sur la prévention des chutes.
L'animatrice, Madame BELLUCCHI, a expliqué que pour rester le plus longtemps possible en bonne santé, il fallait **rester actif** , **bien manger**, c'est-à-dire manger équilibré, et ne pas oublier de **stimuler la mémoire**. A cet effet, la Mutualité Française a mis en place des ateliers, gratuits, destinés aux plus de 60 ans.

L'ATELIER ÉQUILIBRE :

La chute n'est pas une fatalité. Elle peut être anticipée : la prévention des risques de chute passe par des exercices de stimulation du système d'équilibre et des réflexes parachutes. L'atelier animé par un éducateur sportif est composé de 12 séances hebdomadaires d'une durée d'une heure.
Outre un programme personnalisé de progression, des conseils pratiques sont donnés pour l'aménagement de l'environnement et du rythme de vie.
Aucune aptitude physique particulière n'est requise hormis l'approbation du médecin traitant.

L'ATELIER NUTRITION :

On observe chez les seniors, 2 phénomènes qui peuvent avoir des impacts négatifs sur leur état physique: la malnutrition et la dénutrition. Pour prévenir ces risques, l'atelier animé par une diététicienne et un éducateur sportif, est composé de 6 séances hebdomadaires de 2h30 afin de permettre aux seniors d'évaluer leurs besoins en alimentation et d'adapter leur alimentation à leur quotidien.

L'ATELIER MÉMOIRE :

Il est important de préserver sa mémoire . L'atelier animé par un psychologue initié à la méthode Liliane Israël est composé de 9 séances hebdomadaires de 2 heures afin de permettre de stimuler, développer et renforcer les mécanismes de mémorisation.

Pour participer à un atelier

contact : 04 90 14 47 22

C'ÉTAIT LE SERVICE PUBLIC

Nos Camarades Michèle et Blaise nous ont fait parvenir un poème écrit par un de leurs amis à l'occasion du départ à la retraite de son facteur en 1999. C'est un hommage rendu à un fonctionnaire qui quotidiennement a assuré une mission de service public, par tous les temps, dispensant un peu de bonheur avec un sourire ou un petit mot. Une époque hélas révolue.

Petit poème dédié à mon ami facteur, et à tous ceux qui se reconnaissent en lui.

ODE À UN HOMME DE LETTRES

Par tous les temps tu cours solitaire et pressé,
Tu affrontes la boue sur d'hostiles chemins,
Tu braves la poussière quand le soleil d'été
Magnifique et ardent incendie le matin.
Et tu vas, ô facteur tant chéri des Anciens
Tant attendu de ceux qui ont par ta présence
L'assurance d'un mot, d'un sourire sincère,
Seul ami généreux, gardien des confidences,
Bienveillant vers ces «vieux » que ton cœur sait aimer.
Peut-être n'as-tu rien pour mère Mélanie,
Peut-être n'as-tu rien pour Gaston et Julie,
Mais tu sais qu'ils attendent avec impatience
Que ce brave facteur, par sa seule présence,
Donne un petit bonjour, dispense un peu d'amour.
Tu es, sans le vouloir, le messager céleste,
Le seul être attendu par les gens oubliés,
Que le progrès rejette loin de nous d'un seul geste
Méprisant et cruel, scandaleux et glacé.
A travers les carreaux qu'un vieux torchon essuie,
Un regard affaibli interroge les cieux.
Viendra-t-il apporter encore aujourd'hui
Le message attendu, le geste chaleureux ?
Tel Noé attendant le signal de l'oiseau
Annonciateur ailé du retour de la vie,
Un beau regard se perd jusqu'au flanc du coteau
A l'affût d'un signal annonçant un ami.
Ton pas est reconnu, ta voix est espérée.
Le mot que tu diras pour les réconforter
Eclairera le cœur des êtres esseulés,
Et donnera l'envie d'attendre un lendemain
Où tu viens et reviens pour leur tendre la main.
Sache bien, ô facteur, que les dieux de l'Olympe
Reconnaissent en toi leur unique allié.
Devant eux et tes pairs présente-toi sans crainte.
Tiens en mépris ces chefs peu dignes d'intérêt
Qui considèrent l'homme comme un médiocre objet,
Ignorant qu'ils construisent pour eux-mêmes la stèle
Qui commémorera la mort de leur métier.
Ta conscience suffit. Va ! Tu as bien mérité
Le repos de ce jour. Sois-en gratifié.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée Générale est fixée au 4 mai 2018, salle LE REX, 109 rue des paroissiens à MONTFAVET. Elle sera présidée par Alain COLLARD, représentant l'UCR. Nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Luc BONNAL, Secrétaire Général de l'UD-FO de Vaucluse.
L'accueil se fera à partir de 8h30 et **les travaux débuteront à 9 heures précises**.
L'Assemblée Générale de l'UDR-FO se tient dans un contexte social particulièrement tendu. Le gouvernement aux ordres de l'Union Européenne, après avoir mis à mal le Code du Travail, s'attaque à tous les acquis, à tous les statuts, casse et démantèle les services publics, instaure la sélection pour l'entrée à l'université, multiplie les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises du CAC 40, cède aux requins de la finance la française des jeux, l'aéroport de Paris, …
C'est une spoliation organisée à laquelle n'échappent pas les retraité(e)s qui voient d'année en année fondre leur pouvoir d'achat, qui sont victimes de la pression fiscale, à qui il est refusé que la dépendance soit prise en charge par la sécurité sociale.
Refusons que dans cette société qui se déshumanise, se robotise, l'être humain devienne une ressource humaine servant de variable d'ajustement pour augmenter les profits. Mettons à profit cette Assemblée Générale pour défendre les services publics, les hôpitaux, les EHPAD, les statuts, les acquis, le code du travail, les retraites, le pouvoir d'achat.
Montrons que nous sommes mobilisés en participant massivement à cette Assemblée Générale.

PERSONNELS DES EHPAD ET RETRAITÉS UNIS

Il en fallait bien plus qu'une pluie pour refroidir l'ardeur des retraités et des personnels des EHPAD venus manifester leur colère et leur inquiétude.
Plus de 1200 personnes se sont rassemblées devant la Cité Administrative afin de dénoncer les conditions de vie des résidents et des personnels en EHPAD liées au manque récurrent de moyens, et crier leur ras le bol exaspéré par l'augmentation de la CSG qui s'ajoute à 35 ans d'austérité.
Les retraités sont méprisés depuis 1993. Tous les moyens sont bons pour leur contester le droit à une existence digne, qu'ils ont pourtant méritée par une vie de labeur.
Aujourd'hui, c'est une nouvelle attaque qu'ils subissent, au travers de l'augmentation de 25% du taux de CSG.
Le prétexte invoqué mérite le détour : aider les actifs en leur donnant un meilleur salaire.
Ce serait à se tordre de rire si ce n'était pas aussi dramatique.
Oui, dramatique de constater que l'on prétend relancer l'économie en retirant à l'un pour donner à l'autre, comme si appauvrir les 60% (plus de 10 millions) de retraités pouvait, en une quelconque manière, soutenir "la relance".
Au-delà du cynisme de toutes ces mesures spoliatrices, c'est bien le mépris qui en est la principale caractéristique :

- **Mépris** envers le travail, souvent pénible, effectué pendant de nombreuses années,
- **Mépris** des sacrifices professionnels et personnels, consentis pour accompagner les évolutions de la société,
- **Mépris** des diverses cotisations versées pour obtenir le droit à une retraite décente,
- **Mépris** du bénévolat effectué par les retraités à un tel niveau que, sans cela, aucune association, en France, ne pourrait perdurer,
- **Mépris** de la redistribution effective des pensions, non seulement par la consommation mais également par l'aide apportée aux descendants et, de plus en plus souvent, aux ascendants,
- **Mépris** manifesté par ceux qui veulent opposer les retraités aux actifs.

Le 15 mars les retraités ont exigé que cessent ces iniquités
et ils étaient à nouveau dans la rue le 22 mars pour défendre le service public.

Les manifestants devant le Conseil Départemental de Vaucluse.

(Photos Le Pôte Agé, Serge OLLIER)

30 JANVIER SOUTIEN AUX EHPAD

Partout en France, des dizaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'EHPAD, de long séjour et de services à domicile (équipes de SSIAD, etc.), ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale et de l'AD-PA, soutenues par de nombreuses associations des familles, et de retraités.

Un consensus aussi large ne s'était jamais vu !

Le mouvement de grève a été très suivi parce que les salariés n'en peuvent plus : 31, 8 % de personnels grévistes et assignés, selon les chiffres officiels de la DGCS. Tous les professionnels quelle que soit leur catégorie sont arrivés à un point de rupture.

Ils n'acceptent plus les conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile, qu'ils qualifient d'indignes.

Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

Nous avons pris connaissance de déclarations de Madame Buzyn qui visent à individualiser, et à renvoyer chaque établissement ou service à domicile à une *évaluation.* Celle-ci existe déjà. Elle indique :"*L'objectif est l'augmentation des postes pour tendre progressivement vers ce fameux ratio de un pour un, … que nous ne pouvons atteindre aujourd'hui pour des raisons structurelles et budgétaires*". C'est pourtant la revendication prioritaire de tous les agents des EHPAD et des services à domicile !

Après cette mobilisation exceptionnelle, une prise en compte politique et financière s'impose. Celle-ci implique l'ouverture de négociations sur la base des revendications portées par l'intersyndicale et les associations, avec, en préalable, l'abandon des dispositions de la réforme de la tarification baissant les dotations.

Il y a en France, 7 200 EHPAD et 10 000 services à domicile, qui assurent l'accueil et l'accompagnement de 1,4 million de personnes âgées. Ils emploient plus de 700 000 professionnels. L'application du ratio prévu par le plan solidarité grand âge de 2006 ainsi que l'augmentation du temps passé à domicile nécessite la création de 300 000 postes !

L'enveloppe de 50 millions annoncée la semaine dernière, correspond à moins d'un tiers de poste par établissement et ne couvre pas la nécessaire augmentation du temps passé à domicile ! Le compte n'y est donc pas !

Nous nous tournons, une ultime fois vers le président de la République, pour qu'il réponde maintenant à nos revendications, afin que les suppressions de postes laissent place aux recrutements nécessaires afin d'améliorer des conditions de travail et de prise en charge de nos aînés.

Nous revendiquons également la réévaluation des salaires afin de compenser nos conditions de travail difficiles, (alternance postes de jour / poste d'après midi / poste de nuit, 3 à 2 weekends par mois et les jours fériés etc.).

Nous demandons que nos collègues sous contrat aidé soient embauchés définitivement après formation et intégrés sous statut (ou en CDI dans le privé).

Faute d'une réponse favorable à notre demande de rendez-vous afin d'ouvrir des négociations avant le 15 février 2018, l'intersyndicale et les associations se verraient dans l'obligation de prendre leurs responsabilités et appelleraient à la grève et à la mobilisation de tous les agents du secteur concerné, et les familles pour la satisfaction des revendications.

Les organisations syndicales appellent à réunir les personnels dans les services à domicile et les EHPAD pour mettre en œuvre cette orientation,

Paris le 1er Février 2018

L'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CFTC, UFAS,CFE-CGC, UNSA, SUD -
Soutenue par l'AD-PA

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

NOUS PAYONS LA DETTE, EUX S'ENGRAISSENT

Il fut un temps où les P.T.T., Administration d'Etat, assuraient une mission de service public. A cette époque, pas si lointaine d'ailleurs, les facteurs en distribuant quotidiennement le courrier, prenaient également des nouvelles des personnes âgées résidant sur leur tournée. Il n'était pas rare qu'ils leur apportaient le pain, le journal, des médicaments. Ils faisaient cela par altruisme, par solidarité.

En ce temps là, on pouvait faire suivre temporairement son courrier sans bourse délier, les opérations postales se faisaient au guichet. Il y avait un bureau de poste dans chaque commune sans que sa présence soit à la charge de celle-ci. Cette administration dégageait des excédents. C'est d'ailleurs avec l'argent des PTT que les premiers ordinateurs équipant les écoles ont été achetés.

A présent, à grand renfort de publicité La Poste s'enorgueillit de proposer un nouveau et révolutionnaire service « **prenons soin de nos parents** ». Il s'agit de proposer un abonnement payant pour que le facteur rende une visite rapide à des personnes âgées pour lesquelles cette prestation a été souscrite. La productivité, le rendement, la rentabilité, le management ont conduit à casser un service public républicain de grande qualité. Les tournées de distribution ne sont plus assurées quotidiennement, le courrier est distribué avec un retard de plus en plus grand, des charges de travail trop lourdes sont la cause de nombreux arrêts de travail, d'un stress permanent, les automates remplacent les guichetiers, le guichetier n'a d'autre choix que de devenir commercial, les tarifs explosent, l'usager est devenu client. Le développement des Points Poste chez les petits commerçants illustre d'un recul flagrant car ils existaient avant 1900, la présence postale en milieu rural est désormais payée par le contribuable au travers des conventions signées par les municipalités avec La Poste.

Comment en est-on arrivé là ?

Tout à basculé avec la loi Quilès de juillet 1992 transformant les PTT en deux exploitants autonomes : La Poste et France Télécom. Le gouvernement ROCARD, acquis au libéralisme, sous prétexte de moderniser les PTT, s'attaquait au Statut de fonctionnaire des personnels et se défendait de préparer la privatisation de La Poste et de France Télécom arguant que ces évolutions étaient inéluctables avec l'ouverture à la concurrence des télécommunications et du service postal.

Aujourd'hui, le gouvernement libéral PHILIPPE, pour privatiser la SNCF utilise les mêmes méthodes, les mêmes arguments, casse le statut des cheminots et se défend également de vouloir privatiser.

Après la casse des P.T.T., c'est au tour de la SNCF, puis viendra celui du statut de tous les fonctionnaires. Le but est clair, il faut casser tout ce qui est protecteur : code du travail, statuts pour faire baisser le coût du travail et l'amener au mieux au niveau de celui des pays en voie de développement pour augmenter les profits et verser des dividendes de plus en plus importants. Le salarié dépouillé de toute protection va être asservi; sera-t-il serf ou esclave?

Les autoroutes, les services publics, les réseaux électriques, gaziers, téléphoniques, nous les avons payés avec nos impôts et on nous spolie en les donnant aux requins de la finance. Et pendant qu'ils vont s'engraisser on va continuer à payer la dette.

1er mai 2018 — 10h30 Rassemblement à l'UD-FO

Dans un contexte de politiques d'austérité, de remise en cause des acquis sociaux, des statuts, du Code du Travail, de casse du service public, de privatisations, ... ce 1er mai est l'occasion de marteler nos revendications et de montrer notre attachement à notre modèle social.

Militants, adhérents, sympathisants retrouvons nous massivement à 10h30, le 1er mai 2018 à l'UD-FO de Vaucluse. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent porter des plats à partager pour un déjeuner sur place qui pourrait suivre l'apéritif fraternel qui sera servi à la fin du rassemblement.